

Tribunal pénal international

- En 1993, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 827 établissant le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie, qui a juridiction sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie.
- Le Canada appuie énergiquement le Tribunal. Une Canadienne, M^{me} la juge Louise Arbour, en a été la procureure en chef de 1996 à 2000. Le Canada a été en outre le premier pays à verser une importante contribution financière au comité d'experts des Nations unies, qui a été créé pour recueillir des renseignements sur les violations du droit humanitaire. Le soutien financier, accordé volontairement aux travaux du Tribunal, y compris les travaux sur le terrain, s'élève à plus de 4 millions de dollars.

Diplomatie

- Le Canada a reconnu tous les États de l'ex-Yougoslavie et a établi avec eux des relations diplomatiques. Il a des ambassades à Belgrade, à Sarajevo et à Zagreb.
- En 1999, le Canada a ouvert des bureaux à Pristina, à Skopje et à Tirana, et a signé le Pacte de stabilité.
- En mars 2001, le Canada et la RFY ont porté réciproquement le rang de leur principal représentant diplomatique à celui d'ambassadeur.

Action contre les mines

- Le Canada considère comme une priorité l'action contre les mines dans les Balkans. Il préside le groupe Reay, qui coordonne cette action, y compris la destruction des stocks, dans le cadre du Pacte de stabilité. Il a versé en outre une contribution de 200 000 \$ pour les travaux visant à débarrasser le Danube des engins non éclatés.
- Jusqu'ici, le Canada a consacré plus de 10 millions de dollars au déminage dans la région.